

La douzième Conférence de Lambeth

(Cantorbéry, 16 juillet-7 août 1988)

par Bernard DUPUY

La douzième Conférence de Lambeth s'est réunie du 16 juillet au 7 août 1988, près de Cantorbéry. Représentant les soixante-dix millions de membres de la Communion anglicane¹, 525 évêques et 35 membres non-évêques, sans droit de vote, du Conseil consultatif anglican (17 prêtres et 18 laïques dont neuf hommes et neuf femmes), ainsi que 26 consultants ou experts (dont sept femmes), se sont retrouvés sur le campus de l'Université de Kent. Il y avait aussi trente observateurs officiels appartenant à seize Églises².

La question de l'ordination des femmes à l'épiscopat

On savait, dès avant l'ouverture de la session, que la question de l'ordination des femmes à l'épiscopat serait à l'ordre du jour, mais personne ne prévoyait qu'elle dominerait les sessions plénières et toutes les conversations. Dans sa remarquable intervention initiale, intitulée « La nature de l'unité que nous cherchons », l'archevêque de Cantorbéry, le Dr Robert Runcie, avait exprimé son appréhension dans les termes suivants : « J'espère que la question de l'ordination des femmes à la prêtrise et à l'épiscopat ne dominera pas cette Conférence, mais il faut reconnaître que notre unité est menacée, quelle que soit la décision que nous prendrons. Notre Communion est en danger, soit que la décision de la Conférence appuie, soit qu'elle refuse un développement en ce sens. Et il y aurait autant de danger pour notre Communion à vouloir ignorer le problème complètement ».

1. L'état actuel de la Communion anglicane a été établi à l'occasion de la conférence de Lambeth 1988 dans le fascicule *Who are the Anglicans? Profiles and Maps of the Anglican Communion*, édité par Charles Long, Forward Movement Publications, Cincinnati (Ohio), 84 pages, qui contient tous renseignements géographiques et statistiques et le nom des évêques présidents des Provinces de la Communion anglicane.

2. Tout près de là, les épouses des délégués de Lambeth furent invitées aussi à un congrès de deux semaines.

La résolution proposée à l'examen ne portait pas sur le fait lui-même, sur son fondement scripturaire éventuel ou sa portée théologique, mais plutôt sur la possibilité pour la Communion anglicane de vivre avec des convictions et des pratiques différentes. La question de l'épiscopat féminin ne fut donc envisagée ni proposée à la discussion à aucun moment pour elle-même. La Communion anglicane se trouve ainsi aujourd'hui dans cette conjoncture que l'ordination des femmes au ministère sacerdotal puis à l'épiscopat peut s'y produire en certains lieux sans qu'ait été vidé le débat sur le fond et en laissant le fait précéder le droit.

Une telle situation renvoie à la question de l'autorité dans l'Église. L'évêque est le centre sacramental de l'unité dans son diocèse. Mais il ne peut l'être qu'en communion avec les autres évêques. Beaucoup en sont venus à penser qu'il deviendra difficile de tenir une autre conférence de Lambeth s'il arrive que certains évêques ne soient pas reconnus par leurs collègues. Comment parler encore de Communion anglicane si des évêques apparaissent comme des dissidents au jugement des autres ? Peut-on penser que le quatrième élément du Quadrilatère de Lambeth a une élasticité suffisante pour supporter une innovation certainement exclue à l'époque où il avait été formulé ? Telle est la question qui, à Cantorbéry, devint vite le débat principal. L'insistance dominante qui se fit entendre fut alors que les Provinces anglicanes sachent, en tout état de cause, rester unies entre elles, qu'elles ne cèdent pas à des désirs de rupture et continuent de s'entraider dans la recherche de la solution ultime.

Le paradoxe de la Conférence de Lambeth 1988 fut que, divisée sur le plan théologique elle fut finalement une conférence d'unité ecclésiologique. Dès le début, l'objectif parut être de trouver une formule qui permît de maintenir ensemble les vingt-huit provinces de la Communion, tandis que chacune d'elle traiterait la question théologique chez elle sur un plan provincial. Cette façon de faire pragmatique apparut avec évidence dans le discours de l'archevêque John Grindrod, primat de l'Église anglicane d'Australie, qui, se faisant en session plénière l'avocat de « l'autre option », à savoir la prudence, demanda que les Provinces prêtes à faire le pas continuent de s'abstenir pour le bien de la Communion ecclésiale. Il avança qu'il y avait besoin de « plus de temps » : plus de temps pour permettre au processus de la réception des femmes dans le presbytérat « d'établir son témoignage »³ ; plus de temps pour étudier plus à fond ce qui permet de remettre en cause un fondement antique considéré jusqu'ici comme touchant le centre de la

3. La première femme ordonnée prêtre dans la Communion anglicane le fut en 1971 à Hong-Kong. En 1974 eut lieu une ordination de onze femmes à Philadelphie, mais elle fut invalidée par la Chambre des évêques. Aux États-Unis la première femme fut ordonnée avec accord du synode, en 1977, à Los Angeles. Au début de l'année 1987, le nombre des femmes ordonnées au sacerdoce ministériel par des Églises de la Communion anglicane s'élevait à 743. Les pays où les ordinations féminines se sont produites dans le plus grand nombre sont : les États-Unis d'Amérique, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Kenya, l'Ouganda, le Brésil et Hong-Kong.

foi, c'est-à-dire le caractère masculin du presbytérat ; plus de temps pour examiner, si advenait ici ou là la consécration d'une femme comme évêque, « comment le dommage porté à la communion ecclésiale pourrait être limité » ; plus de temps enfin pour établir des directives pastorales permettant de vivre avec des pratiques différentes, pour impliquer plus de femmes dans les rôles d'autorité et pour développer le dialogue avec les partenaires œcuméniques.

Bien que beaucoup d'écrits publiés avant la Conférence et beaucoup de discours prononcés dans la première semaine aient pu laisser croire un instant que la modération allait être la tendance dominante et allait conduire à un statu quo, la Conférence, de par son mouvement propre, finit par provoquer une évolution en faveur de l'épiscopat féminin. Cette évolution devint probable quand les voix opposées se firent modérées elles-mêmes. Malgré les adhésions qu'il avait suscitées, le plaidoyer de l'archevêque Grindrod tourna court, comme il finit par le reconnaître lui-même.

La résolution qui fut votée suivit de près les recommandations qui avaient été envoyées aux Provinces dès le mois d'août 1987. Avant le vote, l'archevêque Rayner d'Australie avait résumé dans les termes suivants un propos qui allait devenir la position centrale de la Conférence : « L'idée que les Églises peuvent décider et agir au sujet de l'ordination des femmes progresse régulièrement dans la Communion anglicane. Mais la réception de cette décision par les autres communions de l'Église catholique a encore un long chemin à parcourir. En attendant, notre décision devra toujours garder un caractère provisoire et, tant que le processus ne sera pas mené à son terme, la décision *ne peut être présentée comme ayant l'autorité définitive de l'Église universelle* ». C'est dans cet esprit que par 423 voix contre 28 et 19 abstentions, la Conférence approuva finalement la résolution⁴.

Les évêques eurent ensuite à considérer une motion proposée par l'archevêque Donald Robinson, de Sydney, qui, pour éviter un affaiblissement de la Communion anglicane, demanda instamment aux Provinces de s'abstenir de créer des précédents et de passer à l'acte en consacrant une femme à l'épiscopat. Mais cette motion fut rejetée par 277 voix contre 187. La résolution n° 1 fut alors l'objet d'un amendement précisant que la Conférence *ne portait aucun jugement sur la validité des femmes-évêques*, tout comme la Conférence de 1978 n'avait porté aucun jugement sur la validité des femmes-prêtres. L'amendement demande en outre à chaque Province « de respecter la décision et

4. La majorité des deux-tiers et le vote favorable du primate, archevêque de Cantorbéry et président de la Communion anglicane, sont nécessaires pour qu'une résolution soit considérée comme un avis de la Conférence de Lambeth. Il est à remarquer que la disposition votée n'entrera pas en vigueur avant 1992, c'est-à-dire avant d'avoir été connue et approuvée par les diocèses, les chambres du Synode, le Parlement, et par la Reine d'Angleterre. Un détail important est aussi à retenir : les évêques et les prêtres actuellement opposés à la décision ne pourront pas être obligés d'ordonner des femmes ni à participer avec celles-ci à des services religieux. Toutefois, tout nouveau prêtre et tout nouvel évêque devront accepter à l'avenir la nouvelle disposition.

les attitudes des autres Provinces au sujet de l'ordination des femmes à l'épiscopat, sans que ce respect implique nécessairement l'acceptation des principes engagés par celle-ci, ceci en vue de maintenir le degré de communion le plus élevé possible avec les Provinces qui sont d'un avis différent ».

Cet amendement introduit une notion nouvelle jamais invoquée jusqu'à aujourd'hui dans l'anglicanisme, celle du « degré de communion ». Il demande aux évêques de « faire preuve de courtoisie » et « de maintenir les liens avec les évêques qui auraient un avis divergent du leur et avec toute femme évêque, afin qu'il y ait dans l'Église un dialogue ouvert quelle que soit l'étendue de l'affaiblissement de la communion ». Finalement, la résolution reconnaît « le heurt sérieux qui résulterait de la mise en question par certains des actes épiscopaux d'une femme évêque, et de même le choc qui serait ressenti par ceux dont la conscience est offensée par l'ordination d'une femme à l'épiscopat ».

Le Dr Robert Runcie, archevêque de Cantorbéry, se montra particulièrement préoccupé par l'idée que la Communion anglicane pourrait maintenant apparaître comme une « communion affaiblie (*impaired*) » : « Les Provinces qui sont actuellement dans l'impossibilité d'admettre la consécration des femmes à l'épiscopat, déclara-t-il à l'issue de la Conférence, ne pourront certainement pas reconnaître l'existence d'une femme évêque en un autre lieu, ni les ordinations qu'elles auront effectuées. Mais, ajouta-t-il, si sérieux que puisse être malheureusement l'affaiblissement de notre Communion, cela ne signifie certainement pas la fin de notre communion ensemble. Nous continuerons à partager des éléments de communion essentiels : les saintes Écritures, la confession de foi catholique ; les sacrements de l'Évangile ; et bien d'autres éléments dont nous avons fait ici l'expérience ». Cette déclaration passait sous silence le quatrième élément du Quadrilatère de Lambeth. Il est pourtant évident que la base de la Communion anglicane ne saurait être modifiée de façon à remplacer l'épiscopat historique par un simple « ministère de communion ».

Pour remédier au désarroi, l'archevêque Robinson proposa alors à la Conférence de déclarer « qu'elle rejetterait ce qui en dernière analyse viendrait à détruire la Communion anglicane telle que nous l'avons reçue ». Mais l'évêque président de l'Église épiscopaliennne des États-Unis d'Amérique, l'évêque Edmond Browning, exprima alors l'opinion qu'une telle motion serait une occasion de trouble et de mauvaise interprétation. Une interdiction, dit-il, empêche une véritable option. Cette motion conduirait à l'anarchie. Inquiet, le Dr Runcie fit remarquer que, même si une telle motion passait, il n'était pas garanti que toutes les Églises en tiendraient compte⁵.

5. Bien que la résolution de la Conférence de Lambeth ne soit que consultative, son effet risque d'être considérable dans certaines Églises. Il a été immédiat dans l'Église épiscopaliennne des États-Unis. Dès le 24 septembre, une femme prêtre, Barbara Harris, âgée de 58 ans, était élue évêque auxiliaire de Boston par 276 voix contre 224 à un candidat masculin. Les évêques épiscopaliens américains considèrent avoir fait la concession maximale en retardant la consécration de la première femme évêque

Il apparut alors nettement que la Conférence allait ouvrir la possibilité d'ordination de femmes-évêques⁶. La minorité s'en tint désormais à un combat d'arrière-garde portant sur des arguments d'opportunité. Il y a lieu de remarquer qu'un bon nombre des opposants étaient des évêques du Tiers Monde⁷. L'archevêque Desmond Tutu, de Cape Town, prit avec fermeté la défense de l'ordination des femmes à la prêtrise comme faisant partie du souci de libération et de justice, mais il fit un plaidoyer diplomatique pour l'interdiction actuelle des femmes-évêques, de peur qu'une telle décision provoque une réaction indue dans l'Église anglicane d'Afrique du Sud, alors qu'elle aura l'année prochaine à prendre une décision sur l'ordination des femmes à la prêtrise. L'évêque George Swartz, de Kimberley et Kuruman, appuya la motion de l'archevêque Robinson et contesta le lien mis par l'archevêque Tutu entre le soutien apporté à l'ordination des femmes et la lutte pour les droits des Noirs en Afrique du Sud.

La résolution fut donc votée avec d'importantes réserves. Mais la leçon qui ressort de la conférence, c'est que l'ensemble des évêques anglicans ne voient dans la conférence de Lambeth rien de plus qu'une consultation générale entre des parties égales et autonomes. Les Églises rassemblées par l'anglicanisme se regardent comme étant en pratique

jusqu'après la Conférence de Lambeth. Estimant avoir consulté le reste de l'anglicanisme, ils se sentent maintenant libres d'agir à leur guise. Les Néo-Zélandais ont expliqué patiemment qu'ils allaient consacrer leur première femme à l'épiscopat « sans tarder » quelle que soit la résolution qui serait votée à la Conférence de Lambeth, et « avant et quoi que fassent les autres parties du monde anglican après eux ».

6. Le Rév. Graham Léonard, évêque de Londres, connu pour son opposition, souligna que l'ordination des femmes n'était qu'une partie d'un programme beaucoup plus ample qui comprenait le remplacement des mots « Notre Père » par « Notre Mère », et jusqu'à la révision de la manière chrétienne traditionnelle de comprendre la sexualité. Le quotidien « The Daily Telegraph » a publié une interview du même évêque de Londres menaçant d'une éventuelle rupture de communion si l'archevêque de Cantorbéry soutenait personnellement l'admission des femmes à l'épiscopat et si la Conférence de Lambeth ne prenait pas de dispositions suffisantes pour garantir le statut de ceux qui refusent l'ordination des femmes. La discussion prit même à un moment un tour très tendu. Une célébration eucharistique par des femmes prêtres eut lieu à Londres, voulue par ses promotrices comme un acte de provocation. Le texte liturgique utilisait un langage strictement « inclusif » et à l'ouverture de la célébration les célébrantes déclarèrent : « Nous sommes réunies pour célébrer le côté oublié de Dieu, son côté féminin, et pour affirmer l'importance de la femme dans le monde de Dieu ». Le Rév. G. Léonard avait alors déclaré qu'il envisageait la possibilité d'abandonner l'Église anglicane au cas où l'assemblée de Lambeth déciderait l'ordination des femmes au sacerdoce. Dans cette éventualité, il menaçait d'entreprendre des démarches en vue d'un rattachement canonique à l'une des Églises orthodoxes locales ou même à l'Église catholique, bien que cela ne signifiait pas nécessairement pour lui qu'il voulait mettre en question la possibilité de continuer à remplir ses fonctions épiscopales « en pleine communion avec les formes de culte et les autres coutumes de son Église d'origine ».

7. L'évêque Ralph Hatendi, de Harare (Zimbabwe), alla même jusqu'à déclarer que l'ordination des femmes était « le bouc émissaire d'une société malade ». L'évêque Willie Pwaisiho, de Malaita (Mélanésie), estima que si l'ordination des femmes à la prêtrise apparaissait comme le résultat du mouvement de libération de la femme, il y aurait là quelque chose de « satanique ». L'évêque Benjamin Nwankiti, de Owerri (Nigeria), insista pour obtenir l'interdiction tant que ne serait pas atteint un consensus plus large.

des Églises séparées réunies dans la Communion anglicane. Il est ainsi confirmé que le rôle de la Conférence de Lambeth, comme aussi des trois autres instances anglicanes, se résume à entériner des décisions déjà prises en dehors d'elle⁸. Son autorité en ressort diminuée. L'évêque suffragant de Toronto, Arthur Brown, interrogé dans une conférence de presse sur ce que ferait l'Église canadienne si la Conférence restreignait l'évolution en cours, avait fourni cette réponse révélatrice : « La Conférence est un corps non législatif. Nous avons approuvé la consécration d'une femme à l'épiscopat à notre synode général qui est un corps législatif. Le plus que nous pourrions faire serait de reprendre pour examen la résolution de Lambeth. Mais notre décision, elle, est déjà prise ».

Approbation des rapports de l'A.R.C.I.C.

Le mardi 2 août devait être étudiée la réponse officielle de la communion anglicane au document publié depuis 1982 par la Commission internationale anglicane-catholique. Le rapport final d'A.R.C.I.C. ¹⁹ fut voté à une majorité écrasante. Les deux premières déclarations qu'il contient, celles sur l'eucharistie et sur le ministère, furent déclarées « substantiellement conformes à la foi des anglicans et offrant une base suffisante pour entreprendre la démarche suivante qui doit conduire à une réconciliation de nos Églises fondée sur l'accord dans la foi ». Les deux déclarations suivantes, qui traitent de l'autorité dans l'Église, furent acceptées comme « constituant une base solide en vue de poursuivre le dialogue sur l'autorité ». La résolution encourage ensuite l'A.R.C.I.C. « à continuer d'explorer dans l'Écriture et dans la tradition le fondement du concept de primauté universelle en lien avec la collégialité comme instrument de l'unité et à étudier le caractère d'une telle primauté dans la pratique ». La Conférence exprima le souhait

8. Il y a quatre organes de représentation de la Communion anglicane :

1. L'archevêque de Cantorbéry, centre personnel d'unité au plan universel. Son rôle est « non de régenter mais de rassembler » la Communion anglicane.

2. La Conférence de Lambeth, fondée en 1867. Elle est une assemblée consultative et non décisive, pour chacun des diocèses de la Communion par le moyen de son évêque. Elle se réunit tous les dix ans.

3. Le Conseil consultatif anglican, créé seulement en 1968. Il compte 70 membres représentant géographiquement toute la Communion (35 évêques, 17 clercs, 18 laïcs). Se réunissant tous les deux ou trois ans, il assure une continuité de recherche et de gestion au sein de la Communion.

4. Les réunions régulières (au moins annuelles) des 28 Primats de la Communion anglicane. Elles ont été approuvées par la Conférence de Lambeth de 1978. Elles sont définies comme des moments de « rencontre des esprits » où les problèmes provinciaux et internationaux peuvent être objets de discussions collectives.

Aucun de ces instruments ne peut, séparément ou ensemble, prendre des décisions s'imposant à toute la Communion anglicane. La Conférence de Lambeth 1988 a révélé précisément la nécessité de préciser davantage les rapports qui doivent exister entre ces divers organes de l'unité anglicane.

9. Commission internationale anglicane catholique, *Jalons pour l'unité. Rapport final*, Windsor 1981, Paris, éd. du Cerf, 1982, 134 pages.

qu'A.R.C.I.C. Il tire profit de l'expérience des diverses Églises dans l'exercice de la primauté, de la collégialité et de la conciliarité.

La question de la primauté sera donc une des priorités dans les prochaines discussions de l'A.R.C.I.C. et celles-ci seront fatalement marquées par l'expérience de la Conférence de Lambeth. Dans son allocution d'ouverture, l'archevêque Runcie avait déjà fait allusion à la primauté telle que la présente le Rapport final d'A.R.C.I.C. I: « Le Rapport de l'A.R.C.I.C., avait-il dit, invite les Anglicans à aborder la question d'une primauté épiscopale dans l'Église universelle...¹⁰. On ne propose pas la restauration mais la réforme d'une primauté comme ministère d'unité... Les chrétiens d'aujourd'hui ne pourraient-ils pas reconsidérer ensemble ce genre de primauté qui était exercée dans la primitive Église comme une « présidence de l'amour » pour le bien de l'unité des Églises?... Nous devons nous défier d'un idéalisme œcuménique qui préfère surseoir en attendant que l'épiscopat, les synodes et les papes soient comme nous les aimerions. Le renouveau alors servirait de prétexte à l'inaction. Il deviendrait une excuse pour ne pas nous engager envers les autres en nous considérant tels que nous sommes... Nous devons passer de l'indépendance à l'interdépendance ».

Cette déclaration importante du Dr Runcie avait été accueillie favorablement. L'approbation qu'il reçut révèle tout d'abord que les évêques anglicans réunis à Cantorbéry approuvent l'action pastorale d'unité exercée en général par le siège de Cantorbéry et en particulier par l'actuel primat. La plupart des évêques anglicans souhaiteraient probablement être en communion avec Rome mais à la condition que l'autorité y soit exercée comme lui-même l'exerce. Mais rien n'indique que les anglicans seraient prêts à accepter une autorité ayant une portée

10. Le Rapport final d'A.R.C.I.C. I avait abordé la question de la primauté de l'évêque de Rome en s'exprimant dans les termes suivants :

« Si l'autorité de l'évêque de Rome s'est vue rejetée par ceux qui ne la pensaient pas conforme à la vérité de l'Évangile et que, par conséquent, elle ne constituait pas un vrai foyer d'unité, nous sommes néanmoins d'accord pour affirmer qu'une primauté universelle sera nécessaire à une Église réunifiée et qu'elle devrait, en toute convenance (*appropriately*) être la primauté de l'évêque de Rome, ainsi que nous l'avons précisé (cf. *Jalons pour l'unité. Rapport final*, « L'autorité dans l'Église » I, § 23, *op. cit.*, p. 72). Tandis que le Nouveau Testament pris dans son ensemble montre Pierre jouant un rôle clair d'autorité, il ne décrit pas l'unité et l'universalité de l'Église exclusivement en relation à Pierre. La communion universelle des Églises est en effet une communauté de croyants, unis par la foi au Christ, par la prédication de la Parole et par la participation aux sacrements qui leur sont assurés grâce à un ministère pastoral d'ordre apostolique. Dans une Église réunifiée, un ministère calqué sur ce que fut le rôle de Pierre sera un signe et une garantie d'une telle unité » (*Ibid.*, § 9, *op. cit.*, pp. 92-93).

« Alors qu'il serait possible de concevoir une primauté universelle qui serait située ailleurs que dans la ville de Rome, le témoignage propre rendu par Pierre et Paul et l'exercice permanent d'une *épiskopè* universelle par le siège de Rome apportent une présomption unique et exceptionnelle en faveur de celui-ci (cf. *Ibid.*, § 6-9, *op. cit.*, pp. 91-93). Par conséquent, bien que le fait de situer une primauté universelle dans le siège de Rome soit une affirmation d'un autre niveau que la proclamation de la nécessité d'une primauté universelle, on ne saurait la dissocier de l'action providentielle de l'Esprit Saint » (*Elucidation*, 1981, sur « L'Autorité dans l'Église », I, *op. cit.*, pp. 76-79).

juridique et à se diriger vers la reconnaissance d'une primauté de juridiction. Chaque modèle de gouvernement et d'autorité semble à leurs yeux avoir ses avantages et ses défauts et les anglicans semblent préférer avoir à supporter les tensions qu'ils connaissent actuellement que celles résultant d'une direction unifiée de l'Église.

La Conférence rejeta un amendement *evangelical* proposé par l'évêque Timothy Dudley-Smith, de Thetford, qui souhaitait voir indiquer et respecter « les inquiétudes persistantes et les convictions de conscience de beaucoup d'anglicans incapables d'appuyer cette résolution ». Contre cet amendement, l'évêque de Birmingham, Mark Santer, co-président d'A.R.C.I.C. II, répondit que les Provinces anglicanes avaient, dans leurs réponses individuelles, donné une approbation nette au rapport final d'A.R.C.I.C. I. Insérer dans la résolution les hésitations des individus donnerait, dit-il, à la réponse de l'anglicanisme un ton inexact et négatif.

Par ailleurs, la résolution concernant la poursuite du travail d'A.R.C.I.C. II fait mention de ce qui est devenu la préoccupation majeure de la Communion anglicane : « La Conférence salue le fait que l'ordination des femmes ait été mise à l'ordre du jour d'A.R.C.I.C. II. Elle reconnaît la sérieuse responsabilité qui désormais nous incombe pour l'unité de la Communion anglicane et pour l'Église universelle, de peser les implications pratiques de notre intervention en cette matière ».

Finalement la Conférence de Lambeth agréa le rapport d'A.R.C.I.C. II sur la justification intitulé *Le salut et l'Église*¹¹. Elle le présenta comme « une contribution opportune et significative à la compréhension que les Églises ont de la doctrine du salut » et ce rapport fut recommandé aux Provinces anglicanes.

Le Pr Henry Chadwick, membre de l'A.R.C.I.C. et consultant de la Conférence de Lambeth, fit une intervention qui visait à calmer les craintes des catholiques et des orthodoxes. Il affirma que, certes, du chemin restait à faire pour que les anglicans se rapprochent des positions des catholiques mais il faut reconnaître que Rome aussi a changé : « L'Église catholique romaine a cessé dans l'ensemble d'être une Église de la Contre-Réforme. Si vous voulez trouver de la Contre-Réforme, vous devez regarder dans la Communion anglicane ». Il ajouta que la décision d'ordonner les femmes à la prêtrise et à l'épiscopat pouvait faire reculer le processus de réconciliation de plusieurs centaines d'années.

L'évêque C. Murphy O'Connor, co-président d'A.R.C.I.C. II et l'un des observateurs catholiques à la Conférence de Lambeth, fut invité alors à s'exprimer sur la résolution concernant l'ordination des femmes à l'épiscopat et déclara tout d'abord : « Personne ne peut se réjouir à l'idée que la Communion anglicane peut en venir à se briser sur une telle question. La résolution votée est une résolution de compromis. Elle évite ce danger et on doit l'accepter et être satisfait sous

11. Cf. *La Documentation catholique* n° 1936, du 15 mars 1987, col. 321.

cet aspect ». Mais il ajouta qu'il ne pouvait que vivement redouter le grand risque qu'à bref délai des femmes soient effectivement ordonnées évêques : « Cela ne fera pas que déséquilibrer la communion à l'intérieur de l'Église anglicane ; cela affectera sérieusement le dialogue avec l'Église catholique. L'ordination d'une femme à l'épiscopat renforce l'obstacle à la réconciliation qu'a créé déjà l'ordination de femmes à la prêtrise. L'ordination d'une femme-évêque est plus sérieuse parce que l'évêque est le foyer de l'unité dans le diocèse et de l'unité entre le diocèse et les autres diocèses »¹².

Alors que la plupart des Églises se sont exprimées depuis la Seconde Guerre mondiale sur les relations judéo-chrétiennes et ont formulé de nombreuses recommandations, la Communion anglicane s'est fait remarquer pendant longtemps par son silence. Les précédentes Conférences de Lambeth, même après Vatican II, ne s'étaient pas prononcées à ce sujet. Lors d'une réunion du Comité consultatif anglican, qui s'est tenu à Singapour en 1987 en vue de préparer la Conférence de Lambeth, il fut recommandé « que le secrétariat général prépare une série de recommandations sur les relations judéo-chrétiennes en vue de la Conférence ». L'évêque d'Oxford, Richard Harries, fut chargé de rédiger le texte et le rabbin Norman Solomon fut invité comme conseiller juif. Quand ce document préparatoire fut présenté à la section dogmatique et pastorale, celle-ci estima qu'il devait être joint au document sur les relations islamo-chrétiennes de façon à constituer un texte unique. Ainsi est né le rapport *Juifs, chrétiens et musulmans*, qui fut accepté à l'unanimité par la Conférence de Lambeth¹³.

Au cours de la Conférence, l'archevêque Runcie a rappelé constamment à la Communion anglicane son caractère « radicalement provisoire ». Mais il est certain qu'elle ne peut exister sans une autorité, sans

12. Il fut demandé à Mgr Murphy O'Connor s'il pouvait considérer que la Communion anglicane faisait œuvre de « précurseur », comme au XVI^e siècle elle l'avait fait dans la question du mariage des prêtres et l'emploi de la langue vivante. Il répondit qu'il ne s'agissait alors que de matières de discipline : « L'ordination d'une femme à la prêtrise ou à l'épiscopat affecte la validité des sacrements, la validité du principe d'unité à l'intérieur de l'Église. C'est beaucoup plus sérieux. L'ordination d'une femme à l'épiscopat touche au processus même du développement à l'intérieur de l'Église. Dans l'Église catholique, dans les Églises épiscopales, ceux qui ont à discerner en dernier ressort de la volonté du Christ pour son Église en matière de foi et de mœurs, ce sont les évêques. Le corps de discernement serait entaché par l'invalidité de l'épiscopat des évêques femmes ». L'évêque Murphy O'Connor conclut cependant : « On doit accepter la Communion anglicane telle qu'elle est. Le dialogue continuera à la lumière de la situation nouvelle créée par la Conférence de Lambeth et face à la probabilité qu'il y ait des femmes évêques à l'intérieur de la Communion anglicane ». Au cours de la Conférence, l'éventualité d'une visite à Rome du Primat anglican fut suggérée. Le P. Kevin Mc Donald, du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens à Rome et co-secrétaire d'A.R.C.I.C. II, interrogé à ce sujet ne cacha pas la gravité de la situation : « Au cœur de notre recherche de l'unité chrétienne, il y a la réconciliation des ministères ; c'est la condition de la pleine communion et de l'échange réciproque de ces ministères. Comment serait-elle possible avec une Église qui accepte que des femmes accèdent à la prêtrise et à l'épiscopat ? ».

13. Cf. ci-dessous, pp. 220-231.

un ministère d'unité et sans une primauté. En parlant du Rapport de l'A.R.C.I.C., il avait déclaré explicitement : « On ne propose pas la restauration, mais la réforme d'une primauté comme ministère d'unité ». Il est clair cependant que la plupart des évêques anglicans éprouvent une profonde méfiance pour toute structure qui limiterait l'autonomie provinciale. L'archevêque Brian Davis, primat de la Province de Nouvelle-Zélande, a exprimé son doute à l'idée que l'on trouverait de l'appui dans les Provinces pour des changements de structures qui réduiraient leurs prérogatives d'autorité. L'évêque Owen Dowling, de Canberra, fit observer que les évêques australiens n'avaient « pas d'aspiration vers la constitution d'un gouvernement mondial dans la Communion anglicane ». L'évêque John Walker, de Washington, rejeta toute idée d'accroître le pouvoir de l'archevêque de Cantorbéry dans les affaires provinciales. L'évêque canadien John Bothell, durant la discussion sur la résolution 18 sur l'autorité, affirma pour sa part « qu'on ne voulait pas aller vers l'instauration d'un synode inter-anglican ».

Il apparaît ainsi clairement que, dans la Communion anglicane, la plupart des Provinces suivent les frontières politiques et que son statut de fédération d'Églises nationales y devient de plus en plus la norme. D'autres, comme les Provinces de l'ouest, du centre et du sud de l'Afrique sont organisées sur une base régionale¹⁴. Les Églises nationales et régionales défendent jalousement leur autonomie. Tout se passe, fit remarquer Clifford Longley, « comme si celle-ci était devenue la cinquième marque de la vraie Église : une, sainte, catholique, apostolique et nationale (ou régionale) ». A partir de cette ecclésiologie « d'en bas », il sera très difficile de définir l'étendue d'une autorité s'exerçant au-delà du niveau provincial.

Dans le projet exprimé par l'archevêque Runcie de donner corps à une « primauté universelle réformée » au sein de l'anglicanisme, le mot « réformé » est à entendre moins au plan des décisions qu'au plan de l'interprétation. L'archevêque de Cantorbéry illustra cette idée en expliquant comment il percevait lui-même son rôle de primat et en annonçant qu'il envisageait de faire plusieurs voyages dans le monde afin de vérifier la situation dans les différentes Provinces. De telles visites pourraient en effet dans l'avenir contribuer heureusement à raffermir l'unité de la Communion anglicane.

14. On a pu constater au cours de cette Conférence combien l'influence de l'Angleterre et de la manière anglaise de considérer les choses, en quelques décennies, a pu diminuer. Cette conférence est la première Conférence de Lambeth qui a eu des traductions simultanées en d'autres langues (espagnol, français, swahili, japonais). L'archevêque Michael Peers, primat canadien, créa un précédent historique en présidant deux sessions plénières en français.